



ÉCOLE DE CONDUITE A2E
16 AVENUE ALAIN LE LAY, 29900 CONCARNEAU
Agrément E2102900030 | Tel:09 83 62 77 46 | Tel:07 63 60 29 29
www.ecoledeconduitea2e.com | a2econcarneau@gmail.com

LA CONDUITE SUPERVISÉE

POURQUOI CHOISIR DE PASSER SON PERMIS DANS LE CADRE DE LA CONDUITE SUPERVISÉE?



La formation en conduite supervisée est un mode d'apprentissage similaire à la conduite accompagnée mais pour les élèves âgées de plus de 18 ans.

A la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne donne pas droit à une réduction de la période probatoire de 3 à 2 ans

CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ être âgé(e) de 18 ans ou plus
- ✓ avoir l'accord de l'assureur du véhicule
- ✓ avoir obtenu son code de la route
- ✓ **soit** avoir effectué minimum 20 heures de conduite (13 heures pour boîte automatiques) et obtenu l'attestation de fin de formation initiale de la part de l'enseignant(e)
- ✓ **soit** après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

QUAND CHOISIR?

- ✓ dès l'inscription en école de conduite
- ✓ après la fin de formation initiale et avec l'accord de l'enseignant(e)
- ✓ après un échec au permis de conduire



ÉCOLE DE CONDUITE A2E
16 AVENUE ALAIN LE LAY, 29900 CONCARNEAU
Agrément E2102900030 | Tel:09 83 62 77 46 | Tel:07 63 60 29 29
www.ecoledeconduitea2e.com | a2econcarneau@gmail.com

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE?

L'apprentissage de la conduite supervisée présente plusieurs avantages:

- ✓ acquérir une expérience de conduite
- ✓ prendre de l'assurance
- ✓ augmenter ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire
- ✓ réduire le coût de formation en école de conduite

QUI PEUT ÊTRE ACCOMPAGNATEUR(TRICE) ?

- ✓ avoir son permis depuis plus de 5 ans sans interruption
- ✓ avoir l'accord de son assureur
- ✓ figurer dans le contrat d'assurance du(des) véhicule(s) que conduira l'élève durant la conduite accompagnée ainsi que dans le contrat signé avec l'école de conduite
- ✓ ne pas avoir commis d'infraction routière et ne pas avoir été condamné(e) pour homicide et blessures involontaires

COMMENT SE DÉROULE L'APPRENTISSAGE EN CONDUITE SUPERVISÉE?

- ✓ l'élève doit parcourir 1000 km sans restriction dans la durée
- ✓ effectuer un bilan de conduite avec l'enseignant(e) afin de veiller au bon déroulement de conduite supervisée
- ✓ fin de formation préparatoire au passage de l'examen pratique du permis de conduire

